

Subventions aux Associations à Caractère Médico-Social - Première répartition 1999

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Hygiène-Santé, réunie le 26 avril 1999, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de l'année 1999, les subventions suivantes :

Associations locales	Sommes attribuées en 1998 par la Ville de Besançon	Montant de la subvention sollicitée en 1999	Sommes proposées en 1999
CICS, 27 rue de la République	16 000 F	30 000 F	16 000 F
CDPA, 14 rue Ronchoux	16 000 F	18 000 F	16 000 F
AIDES Franche-Comté, 15 rue du Petit Battant	13 400 F	25 000 F	14 000 F
Associaton des dons d'organes - 25270 PUGEY	4 000 F	6 000 F	4 000 F
Association des Parents d'Enfants Déficients Auditifs - 12, rue de la Famille	4 000 F	6 000 F	4 000 F
Croix Rouge Française - Place Granvelle	4 000 F	15 000 F	4 000 F
Association des Donneurs de Voix, 4 rue des Fontenottes	4 000 F	3 000 F	3 000 F
La Croix d'Or, 12 rue de Chaillot	4 000 F	10 000 F	4 000 F
Le Liseron - Hôpital Saint-Jacques	2 000 F	3 000 F	2 000 F
Association Les Mutilés de la Voix, 42 rue Pierre Donzelot	2 000 F	3 000 F	2 000 F
Association Insuffisants Rénaux Comtois, 16 rue du Mont - 25220 CHALEZE	1 500 F	2 000 F	1 500 F
Association Valentin Haüy, 4 rue des Fontenottes	1 500 F	3 000 F	2 500 F
Association JALMALV - Centre Pierre Mendès-France	1 500 F	2 500 F	1 500 F
Total des sommes attribuées			74 500 F

En cas d'accord, cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice en cours, fonction comptable 92.510 nature 6574.50000.

Le Conseil Municipal est appelé à statuer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette répartition.

Récépissé préfectoral du 20 mai 1999.